

## Déclaration Consultation publique

### Programme de surveillance pour les eaux marines belges

N°	Paragraphe ou nombre de programme	Page	Modification ou suggestion	Réponse
1			Lien hypertexte prévu vers le site web	Un hyperlien est mentionné pour chaque programme. Aucune modification n'est nécessaire.
2			Les fiches contiennent très peu d'informations sur l'objectif des mesures/observations, et sur leur contribution à l'évaluation par descripteur. L'importance de certains paramètres est difficile à estimer sur la base de ces informations limitées.	L'objectif des rapports actuels est de décrire la surveillance, c'est-à-dire la collecte d'informations, et ceci, conformément aux lignes directrices de la CE. La manière dont les paramètres sont utilisés dans l'évaluation sera discutée dans la prochaine évaluation. Actuellement, on peut se référer au rapport de l'évaluation de 2018 (État belge, 2018a).
3			La confection d'un tableau clair reprenant les critères des objectifs, les paramètres et les indicateurs pour chaque descripteur et un lien vers les différentes stratégies de suivi apporterait une valeur ajoutée au document. Cela donnerait un bel aperçu clair du document. Ce tableau montre aussi visuellement où des efforts pourraient encore être nécessaires, et où les objectifs sont bien atteints. Dans l'encadré « introduction/aperçu du programme », ils sont en partie mentionnés, en partie non mentionnés.	Merci pour cette suggestion. Dans ce rapport, il a été choisi de compléter les informations provenant des programmes et des stratégies de surveillance. Dans le cadre du rapportage sur l'évaluation, basée sur les différents critères du BEE, une vue d'ensemble des éléments et critères descriptifs peut être envisagée. Dans le rapport final actuel, on s'est surtout attaché à compléter les informations des tableaux décrivant les programmes de surveillance, notamment en complétant les objectifs environnementaux (les critères, indicateurs, paramètres étaient déjà systématiquement inclus). En outre, les objectifs environnementaux sont également référencés dans les stratégies de surveillance (voir <a href="https://odnature.naturalsciences.be/msfd/nl/monitoring/2020/">https://odnature.naturalsciences.be/msfd/nl/monitoring/2020/</a> ), qui fournissent plutôt une vue d'ensemble par descripteur.

4			merci d'utiliser la même terminologie dans tous les rapports, par exemple « milieudoelen » (mise à jour des articles 9 et 10) / « milieudoelstellingen » (le présent rapport)	Les modifications ont été apportées.
5			les informations données au point 3.3 par programme de surveillance sont d'un niveau de détail inégal (par exemple, description détaillée de la gestion des données), peut-on les rationaliser ?	Les modifications ont été apportées.
6			comme les contributions aux critères sont dispersées dans les programmes de suivi, il n'est pas facile d'identifier le flux total de données pour un critère/objectif environnemental spécifique (et tout chevauchement ou lacune éventuelle). Est-il possible d'inclure un tableau récapitulatif ?	Le présent rapport concerne la description des programmes de surveillance et de ce fait la gestion des données est également décrite à partir ce point de vue. Les données résultant d'un programme de surveillance forment généralement un ensemble de données cohérent, ce qui rend également logique que la gestion des données soit documentée à ce niveau. Les objectifs et critères environnementaux sont également documentés pour chaque programme. Lors de la présentation de l'évaluation, il est fait référence aux données sur la base de critères/objectifs environnementaux.
7			est-il possible d'ajouter une carte générale des sites d'échantillonnage ?	Une vue d'ensemble de tous les sites d'échantillonnage n'a pas été ajoutée, et pour certains programmes de surveillance, les sites sont variables (cycles pluriannuels), et encore à définir ou dépendent des événements/incidents. Pour plusieurs programmes, l'actualisation de l'évaluation initiale donne une bonne image des sites d'échantillonnage (État belge, 2018a).
8	1,2	4	(IRSNB, DO Nature)	Modifié.
9	2	4	Instituut voor Landbouw-, Visserij- en Voedingsonderzoek (ILVO)	Modifié.
10	3,1	5	par la participation aux groupes de travail OSPAR et CIEM.	Modifié.

11	3,1	5	Il n'y a pas 1 seule base de données CIEM. P. ex. bases de données CIEM DATRAS & DOME	Modifié.
12	3.1	5	La section 3.4 donne un aperçu des stratégies de surveillance pour chaque descripteur ...	Modifié.
13	ANSBE-P1-Birds-1	6	L'aperçu du programme indique que les données seront utilisées pour l'indicateur D1.5 (changements au niveau de la densité des oiseaux marins nicheurs ... dans les limites prévues), c'est-à-dire le critère 3. Les détails de surveillance se réfèrent également au critère 2. Ce lien peut-il également être indiqué ?	Le programme de surveillance fournit des informations sur la densité des oiseaux marins nicheurs, ce qui contribue également à fournir des informations sur la viabilité à long terme des populations (critère D1C2).
14	ANSBE-P2-Birds-2-at-sea	8	la phrase « alleen de huidige monitoring om de effecten van de windmolenparken te bestuderen, volgt een goede onderzoekopstelling » n'est pas claire. Uniquement la surveillance actuelle ?	Modifié.
15	ANSBE-P2-Birds-2-at-sea	8	il est indiqué dans l'aperçu du programme que les objectifs environnementaux D1.3 et D1.5 seront évalués, mais les détails de la surveillance ne concernent que D1C2 (et non D1C3 avec D1.5)	Ce programme contribue en effet à D1.3 (sous le critère D1C2) et non à D1.5. Modifié.
16	ANSBE-P3-Fish-1-population	10	il n'est pas indiqué dans l'aperçu du programme quels objectifs, descripteurs ou critères environnementaux seront évalués	Les objectifs environnementaux ont été ajoutés. Les critères du BEE étaient mentionnés.
17	ANSBE-P3-Fish-1-population	10	Préciser pourquoi l'intensité de l'échantillonnage (avec la technique du chalut à perche) doit être aussi importante (33 stations + 62 stations).	Le nombre de stations et de sites a été déterminé historiquement afin de contribuer aux estimations des stocks en mer du Nord. Cette démarche est distincte des objectifs de la DCSMM, mais les informations recueillies ici peuvent aussi être utilisées dans le cadre de la DCSMM. Cela ne se limite pas, non plus à la partie belge de la mer du Nord, car l'évaluation de l'état des stocks de poissons n'est utile que dans une zone à laquelle l'identité du stock (c'est-à-dire dans

				laquelle tous les échanges génétiques ont lieu) appartient et ne se limite pas aux frontières nationales.
18	ANSBE-P4-Mammals	14	Il est possible qu'il soit intéressant d'inclure les données acoustiques sur les marsouins communs dans la surveillance. Ces données sont collectées, entre autres, dans le cadre de LifeWatch ( <a href="http://lifewatch.be/en/cetacean-passive-acoustic-network">http://lifewatch.be/en/cetacean-passive-acoustic-network</a> ). Ou préciser pourquoi ces données n'apporteraient pas de valeur ajoutée dans le cadre de la DCSMM.	Le PAM ne permet pas la détermination quantitative des marsouins communs, et les données recueillies ne sont pas incluses dans les programmes de surveillance normalisés au niveau international. Ces recherches s'inscrivent mieux dans le cadre, par exemple, de la détermination de la perturbation des marsouins communs par une certaine activité.
19	ANSBE-P5-Seabed-physical	16	Dans quelle mesure peut-on distinguer ici s'il s'agit d'un processus naturel ou d'une évolution causée par une intervention humaine ? Il me semble qu'il s'agit là d'un élément essentiel dans le cadre de cette évaluation.	Après avoir détecté les changements acoustiques, il convient d'en rechercher les causes, par exemple par une vérification plus poussée du terrain, en combinant différents ensembles de données, éventuellement complétés par une modélisation des pressions humaines.
20	ANSBE-P5-Seabed-physical	16	L'analyse géographique des activités humaines tient-elle compte de l'intensité de ces activités humaines ?	Actuellement, l'Europe n'exige que la présence/absence. De nouvelles recommandations sont actuellement préparées par des groupes de travail européens (CIEM ; EU COM TG Seabed) sur la manière de calculer les intensités de manière uniforme.
21	ANSBE-P5-Seabed-physical	16	l'analyse géographique des activités humaines tient-elle compte des activités potentielles (par exemple sur la base des autorisations) ou des activités réelles ?	Les activités réelles sont cartographiées.
22	ANSBE-P5-Seabed-physical	16	un changement physique signifie-t-il à la fois une perturbation physique et une perte physique ? Comment fait-on la distinction ?	Les définitions figurant dans le document d'orientation au titre de l'article 8 ont été suivies et clarifiées dans la mise à jour de l'évaluation initiale pour les eaux marines belges (État belge, 2018) (de plus amples détails sont disponibles dans l'annexe (Kint et al., 2018) qui est également disponible sur le site web). Une révision de la définition de la perte physique a été proposée dans un avis du CIEM. Cela sera

				probablement inclus dans la révision du document d'orientation sur l'article 8 (EU TG Seabed).
23	ANSBE-P5-Seabed-physical	16	ligne « coopération internationale » manquante	La coopération internationale est mentionnée dans l'introduction.
24	ANSBE-P5-Seabed-physical	17	« perte physique des fonds marins » et « perturbation physique des fonds marins » ne sont pas précisées ? D6C1 et D6C2 sont-ils inclus ?	Les critères D6C1 et D6C2 ont été ajoutés.
25	ANSBE-P6-Benthos-1-soft-sediment	18	Éclaircissement sur le choix des stations utilisées pour définir l'état écologique dans les eaux BE. Les sites de déversement de dragage /les zones d'extraction du sable sont-ils représentatifs de l'état écologique global dans un contexte DCSMM ? Ou sont-ils repris parce qu'on s'attend à un impact supplémentaire ? L'évaluation de ces zones constituera-t-elle une annexe à l'analyse de l'état écologique global ?	Cette stratégie de suivi devrait nous permettre d'évaluer les critères D6 visant à déterminer le % d'un habitat qui n'est pas dans le BEE, en raison d'une perturbation physique ou d'une perte d'habitat due aux activités humaines. Il faut donc évaluer l'ampleur des effets indésirables (D6C3; BE via l'indicateur BEQI), pour lesquels un suivi ciblé des activités est le plus utile. Il est vrai que le programme ne couvre pas toutes les activités humaines. Cependant, des données supplémentaires sont disponibles pour d'autres pressions anthropiques générales à grande échelle à la suite de cette surveillance. Ceci via les stations de contrôle, qui se situent en dehors de la sphère d'impact direct de l'activité et certaines de ces stations de contrôle sont des points de suivi à long terme représentatifs des habitats benthiques. Ces stations de contrôle ont été ajoutées dans la description.
26	ANSBE-P6-Benthos-1-soft-sediment	18	ligne « coopération internationale » manquante	Les informations pertinentes ont été fournies et ont été reformulées dans le rapport final.
27	ANSBE-P6-Benthos-1-soft-sediment	18	indication de D6C3, mais les objectifs et indicateurs associés ne sont pas mentionnés dans les détails de surveillance. Le lien peut-il être clarifié ?	Les objectifs sont mentionnés dans les détails de surveillance et les indicateurs sont mentionnés dans le champ prévu à cet effet. Par souci de cohérence, les informations relatives aux objectifs environnementaux ont été déplacées sous « introduction/aperçu du programme ».

28	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish	20	peut-on préciser si l'échantillonnage au niveau des sites de déversement de dragage et d'extraction de sable est représentatif des effets des perturbations physiques dans l'ensemble de la PBMN ?	En effet, il n'est pas possible d'en déduire directement l'état écologique global, mais ce programme sert principalement à fournir des données à divers indicateurs spécifiques de la DCSMM (espèces non indigènes, espèces à longue durée de vie, maladies des poissons, ...). Ce sont les données de surveillance des activités (qui comprennent également les stations de surveillance) qui doivent être utilisées à cette fin pour qu'une fois collectées, les données puissent être utilisées dans le cadre de différentes problématiques (indicateurs). Ce programme n'a pas pour but de répondre à une analyse de l'état écologique global. Les stations de contrôle ont été ajoutées dans la description.
29	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish	20	Éclaircissement sur le choix des stations utilisées pour définir l'état écologique dans les eaux BE. Les sites de déversement de dragage / les zones d'extraction de sable / les parcs éoliens sont-ils représentatifs de l'état écologique global dans un contexte DCSMM ? Dans quelle mesure les domaines sélectionnés sont-ils représentatifs des évolutions à surveiller dans la PBMN ? Ou sont-ils repris parce qu'on s'attend à un impact supplémentaire ? L'évaluation de ces zones constituera-t-elle une annexe à l'analyse de l'état écologique global ?	En effet, il n'est pas possible d'en déduire directement l'état écologique global, mais ce programme sert principalement à fournir des données à divers indicateurs spécifiques de la DCSMM (espèces non indigènes, espèces à longue durée de vie, maladies des poissons, ...). Ce sont les données de surveillance des activités (qui comprennent également les stations de surveillance) qui doivent être utilisées à cette fin pour qu'une fois collectées, les données puissent être utilisées dans le cadre de différentes problématiques (indicateurs). Ce programme n'a pas pour but de répondre à une analyse de l'état écologique global. Les stations de contrôle ont été ajoutées dans la description.
30	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish	20	Le FDI fournit des informations numériques sur le statut sanitaire général de chaque poisson et sur les changements temporels dans le statut sanitaire des populations de poissons. Comment le FDI, qui est basé sur les maladies externes des poissons comme effet biologique de la contamination, est-il intégré dans l'évaluation de D8. Quelle est la valeur ajoutée spécifique de l'inclusion du FDI en plus de la surveillance traditionnelle dans le cadre de la	Le FDI est inclus en tant qu'indicateur général de la santé environnementale. L'hypothèse ici est que les organismes provenant d'un environnement « moins sain » sont beaucoup plus susceptibles de tomber malades. Nous ne nous intéressons qu'aux maladies externes des poissons car cela est possible dans le cadre des programmes de surveillance actuels (il n'y a pas de budget supplémentaire pour la surveillance extensive des maladies des poissons). L'évaluation de ces maladies sert d'« early warning », pour permettre une recherche/collecte de données plus ciblée si nécessaire.

			contamination, spécifiquement pour ce contexte DCSMM ?	
31	ANSBE-P10-NIS	23	Seules les espèces non indigènes sont-elles incluses sur les substrats durs et mous ? Qu'en est-il de la surveillance des espèces non indigènes dans l'eau de mer/espèces pélagiques ?	Ce programme décrit la surveillance spécifiquement pour les substrats durs. Voir la stratégie de surveillance des espèces non indigènes D2 pour une vue d'ensemble.
32	ANSBE-P10-NIS	23	on ne voit pas très bien ce que l'on entend par « les listes des espèces brillent par leur nombre ».	Modifié.
33	ANSBE-P11-Fish-2-commercia l	24	Dans le cadre de l'évaluation de la DCSMM, seule la partie belge de la mer du Nord est-elle prise en compte ? Ce n'est pas tout à fait clair. Si des zones situées en dehors de la PBMN sont incluses, cela peut-il être déclaré dans un sous-chapitre séparé ?	L'évaluation du CIEM, basée sur les données de plusieurs États membres, est adoptée. La DCSMM fait référence aux exigences, y compris les échelles pertinentes sur le plan écologique, établies dans le cadre de la politique commune de la pêche.
34	ANSBE-P12-Plankton-1-chla	28	Comment les mêmes paramètres/résultats sont-ils intégrés à deux techniques ? Est-il nécessaire de conserver ces deux techniques à l'avenir ?	Le traitement des données satellitaires nécessite des données in situ pour l'étalonnage et la validation. Les deux sources seront intégrées et resteront nécessaires.
35	ANSBE-P15-Nutrients	32	Les eaux côtières et territoriales sont évaluées sur la base de la même méthode. Pourquoi y a-t-il eu subdivision en deux éléments identiques ? Cela doit probablement déboucher sur 1 seule évaluation, non ?	Cette différence est due aux exigences de rapportage de la Commission européenne et aux listes d'éléments correspondantes fournies à cette fin.
36		32	Merci d'expliquer les abréviations utilisées à un endroit central du rapport JAMP /CEMP/ etc. Rationaliser les introductions générales du rapport	Une liste d'abréviations a été ajoutée.

37	ANSBE-P16-Hydrography	33	dernière phrase de l'introduction du programme : ww manquant	Cette erreur de traduction a été corrigée.
38	ANSBE-P16-Hydrography	33	il est fait référence à la procédure d'autorisation : comment l'impact des interventions à grande échelle en dehors de la PBMN sera-t-il traité ?	Les impacts cumulés et les impacts transfrontières sont pris en compte dans le cadre des études d'impacts environnementaux. Voir, par exemple, les références à la convention "Espoo" dans l'arrêté royal loi du 9 septembre 2003 fixant les règles relatives à l'évaluation des incidences sur l'environnement en application de la loi du 20 janvier 1999 visant la protection du milieu marin dans les espaces marins sous juridiction de la Belgique ( <a href="https://odnature.naturalsciences.be/downloads/mumm/windfarms/kb_meb_fr_n.pdf">https://odnature.naturalsciences.be/downloads/mumm/windfarms/kb_meb_fr_n.pdf</a> )
39	ANSBE-P16-Hydrography	33	la gestion des données n'est pas pertinente, étant donné qu'il n'y a pas encore de données	Comme pour les autres descripteurs, les données de monitoring hydrographique sont bien sûr archivées au BMDC et rendues publiques (Voir par exemple: <a href="https://metadata.naturalsciences.be/geonetwork/srv/eng/catalog.search#/metadata/bmdc.be:dataset:2027">https://metadata.naturalsciences.be/geonetwork/srv/eng/catalog.search#/metadata/bmdc.be:dataset:2027</a> ) Le texte est modifié en conséquence.
40	ANSBE-P16-Hydrography	33	Les informations sur le descripteur, les éléments, les critères du BEE, les paramètres sont manquantes. Comment ce programme de surveillance contribuera-t-il au respect des obligations de la DCSMM ?	Les informations demandées sont disponibles dans le document concernant l'actualisation de la définition du bon état écologique et définition d'objectifs environnementaux (Belgische Staat, 2018b; <a href="https://odnature.naturalsciences.be/downloads/msfd/DCSMM_Art9-10_2018_review.pdf">https://odnature.naturalsciences.be/downloads/msfd/DCSMM_Art9-10_2018_review.pdf</a> ). Comme expliqué dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 ( <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX%3A32017D0848">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX%3A32017D0848</a> ), ce programme de monitoring doit être compris comme un système d'alerte précoce en vue de mettre en oeuvre un monitoring renforcé des effets néfastes sur les types d'habitats (D6C5). <i>Les critères et paramètres ont été ajoutés dans les listes de valeurs révisées.</i>



41	ANSBE-P17-Contaminants-1-sediment	34	Une surveillance annuelle intensive de ces polluants traditionnels est-elle nécessaire ? Est-il possible de prélever moins d'échantillons ou de les prélever moins fréquemment ? De cette façon, moins d'analyses peuvent être effectuées et une partie des ressources peut être consacrée à la surveillance des nouveaux contaminants dans la PBMN.	Il est difficile de limiter le nombre des échantillons de sédiments car il est déjà limité. Le nombre des analyses associées à un échantillon a un impact plus important sur le prix que le nombre d'échantillons. Les « contaminants of emerging concern » nécessitent généralement des techniques très différentes et un matériel analytique coûteux. En outre, des analyses de substances supplémentaires ont été effectuées dans le cadre de la DCE.
42	ANSBE-P18-Contaminants-2-biota	36	Quelle est la valeur ajoutée de combiner les échantillons et de ne pas les analyser par site ?	Les moules provenant de différents sites ne sont pas regroupées. Le regroupement ne concerne que des individus de la même classe de taille et d'un même site. Ce point a été modifié dans le texte. Pour le flet, des échantillons provenant de différents sites ont toutefois été regroupés. Cela s'explique par le fait que l'échantillonnage du flet, en raison de son habitat plus vaste, est représentatif d'une zone plus vaste (dans ce cas la partie belge de la mer du Nord), par rapport à l'échantillonnage des moules. Le regroupement des échantillons en un échantillon mixte homogène est essentiel pour pouvoir effectuer les différentes analyses chimiques sur un même échantillon.
43	ANSBE-P19-Contaminants-3-water	38	L'application des obligations de la DCE sur les PHS dans les eaux de transition et les eaux côtières imposerait une charge supplémentaire aux scientifiques. Tous les efforts de surveillance des contaminants et des polluants dans le cadre de la directive DCSMM-D8 devraient être évalués de manière intégrée. Des ajustements pourraient peut-être ensuite compenser cette charge supplémentaire. Une coordination avec la DCE est en effet nécessaire à cet égard.	Une évaluation intégrée est en effet préférable, mais le cadre législatif (différences dans les normes imposées avec les matrices de polluants correspondantes, différences dans le regroupement de ces substances dans le contexte de la DCSMM, de la DCE et d'OSPAR) rend la chose très difficile. Ce point est aussi abordé au niveau international. La coordination sera poursuivie autant que possible.
44	ANSBE-P21-Contaminants	42	Y a-t-il encore suffisamment de guillemots échoués pour évaluer scientifiquement le ratio de guillemots huilés ?	Pour l'instant, il est possible de procéder à une évaluation presque chaque année. Si ce n'est plus le cas lors du prochain cycle, les années seront regroupées pour éviter cela ou des techniques de régression seront utilisées qui tiennent compte du nombre de carcasses trouvées.

	nts-5-OiledBirds			
45	ANSBE-P23-Contaminants-ship-pollution	43	la phrase n'est pas claire	Modifié.
46	ANSBE-P28-Noise-1-Impulsive	49	Comment l'impact sur les biotes sera-t-il quantifié, et quels types de biote seront-ils pris en compte ? Quels indicateurs, critères et paramètres du BEE seront fournis/réalisés ici ?	L'indicateur est celui défini par OSPAR. La seule espèce pour laquelle l'impact est actuellement estimé (entre autres, dans divers projets de recherche ; modélisation) est le marsouin commun.
47	ANSBE-P28-Noise-1-Impulsive	49	il n'apparaît pas clairement comment cette surveillance s'inscrit dans le cadre de la surveillance DCSMM. Les références aux descripteurs, critères et objectifs ne sont pas incluses.	Depuis plusieurs années, il existe un registre des bruits sous-marin impulsif qui est géré par OSPAR et dont les données sont centralisées par ICES. À intervalle régulier un assésment est réalisé par ICG_noise de OSPAR sur base de l'indicateur existant. Toutes l'information est disponible sur le site de OSPAR. Les critères et paramètres ont été ajoutés dans les listes de valeurs révisées.
48	ANSBE-P29-Noise-2-Ambient	50	comment la fréquence choisie de 78 kHz s'inscrit-elle dans la méthodologie normalisée et la surveillance à développer sur une base régionale ?	Le projet JOMOPANS est un projet dont le but est de proposer un monitoring intégré sur la zone de la mer du nord. Dans le cadre de ce projet, l'étude du bruit sous-marin ambiant est réalisée jusqu'à la fréquence de 20kHz. Le théorème de Niquist impose une fréquence d'échantillonnage double de la fréquence maximale à vouloir analyser. La première fréquence d'échantillonnage disponible sur le hardware installé et qui respecte le théorème de Niquist est de 78125 Hz.
49	D1 - biodiversité - poissons	51	(comme c'est parfois le cas avec d'autres stratégies de surveillance) les nouvelles technologies sont-elles aussi évaluées dans le cadre de ce suivi (eDNA, nouvelles méthodes de détection, etc.) ?	Parfois, une étude pilote est menée pour tester des méthodes supplémentaires (analyses d'estomac, SNP, eDNA, ...), mais cela fait toujours partie d'un projet distinct. Au sein du CIEM, ces méthodes sont évaluées afin de les appliquer éventuellement comme une procédure standard aux enquêtes.

50	D1 - biodiversité - zoogdieren	52	Il est possible qu'il soit intéressant d'inclure les données acoustiques sur les marsouins communs dans la surveillance. Ces données sont collectées, entre autres, dans le cadre de LifeWatch ( <a href="http://lifewatch.be/en/cetacean-passive-acoustic-network">http://lifewatch.be/en/cetacean-passive-acoustic-network</a> ).	Le PAMM ne permet pas la détermination quantitative des marsouins communs, et les données recueillies ne sont pas incluses dans les programmes de surveillance normalisés au niveau international. Ces recherches s'inscrivent mieux dans le cadre, par exemple, de la détermination de la perturbation des marsouins communs par une certaine activité.
51	D1 - biodiversité - zoogdieren	52	La densité des phoques est surveillée, mais elle n'est pas pertinente ? Peut-être que cela peut être clarifié, ou simplement retiré de la stratégie.	Le nombre de phoques dans nos eaux n'est pas pertinent par rapport à la population. Pour les espèces peu nombreuses, une surveillance extensive n'est pas appropriée dans le cadre de la DCSMM. Le texte a été clarifié.
52		53	Étant donné que de multiples stratégies sont mentionnées comme dépendantes, par exemple, de ressources, de projets, d'observations ad hoc, etc., comment la continuité est-elle assurée dans le cadre des obligations de la DCSMM ? Il convient de clarifier ce point, par exemple en précisant quelles sont les tâches principales de la DCSMM et ce qui n'est pas prioritaire et peut être réalisé par des projets si on le souhaite.	Dès le début de la surveillance, le point de départ a été d'utiliser les données et les ressources existantes aussi efficacement et de manière optimale que possible. Les mesures susceptibles de soutenir une évaluation ont été définies. L'accent était, et est toujours, mis dans ce cadre, sur la collecte de données à long terme. Les programmes mentionnés sont tous nécessaires pour pouvoir effectuer une évaluation dans le cadre de la DCSMM. Il est évident que si, pour une raison ou une autre, un programme est interrompu, des mesures sont prises pour collecter les données nécessaires. En outre, l'optimisation des programmes de surveillance fait partie de la routine du cycle. Lors de la révision, une consultation a eu lieu avec les différentes parties prenantes afin d'optimiser les efforts de surveillance, notamment en adaptant au mieux les sites d'échantillonnage aux différents besoins. Une surveillance intégrée est et restera le point de départ de développements ultérieurs (tels que des extensions et des révisions). En plus des données de surveillance existantes, des informations supplémentaires provenant d'observations ou de projets peuvent également être utilisées.
53	D6 intégrité du fond marin	54	On peut supposer que les perturbations physiques sont prises en compte ici, et que la pression peut être remplacée par des perturbations physiques.	La pression est maintenue, car la pression peut entraîner à la fois des perturbations et des pertes (c'est-à-dire que les pertes peuvent survenir si un changement d'habitat (EUNIS niveau 2) se produit).

54	D6 intégrité du fond marin	54	Les effets cumulatifs directs et indirects ainsi que les interactions d'impact sont importants dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes. Il s'agit d'un défi majeur, mais qui ne peut être ignoré dans le contexte de la DCSMM. Quel est le calendrier prévu à cet effet ? Quel est le calendrier prévu à cet effet ?	Ces développements sont suivis de près par la participation à des groupes de travail régionaux et européens (groupe de travail du CIEM sur l'évaluation et la surveillance des effets cumulatifs, EIHA, ...) mais ils sont actuellement encore en phase de recherche. Il est à espérer que cela pourra être pris en compte lors du prochain cycle.
55	D8 Polluants	55	Cela a déjà été rapporté : composés organostanniques détectés dans les moules, voir p97 de la révision de l'évaluation initiale.	Ce rapport concerne la description de la surveillance où l'objectif est de préciser qu'à partir de D8C2 (effets), il est fait référence aux données collectées sous D8C1. Le texte a été modifié.
56	D8 Polluants	55	Aucun effort n'est mentionné dans le cadre des nouveaux contaminants. N'est-il pas important d'en donner aussi un aperçu ici ?	Les résultats d'analyse pour des substances supplémentaires ont été effectués et sont inclus dans le plan de gestion du bassin fluvial (DCE).
57	D10 Déchets	56	La DCSMM et OSPAR se concentrent sur les déchets rejetés par la mer sur la plage (laisse de haute mer). Il est plus correct de le dire ainsi.	Aujourd'hui, tous les déchets, quelle que soit leur origine (marine, terrestre, échouage ou pas) sont surveillés.
58	D10 Déchets	56	Ces informations sont-elles à jour, ou la demande de budget a-t-elle été approuvée entre-temps ?	C'est le dernier état des lieux.
59	D11 Bruit sous-marin	57	Du poisson est aussi capturé dans ce cadre. Pour quels poissons cette évaluation est-elle effectuée ?	Il faut regarder les espèces représentatives pour les différents pays OSPAR; en Belgique il n'y a pas à ce stade de poissons pris en charge <a href="https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/pressures-human-activities/distribution-reported-impulsive-sounds-sea/">https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/pressures-human-activities/distribution-reported-impulsive-sounds-sea/</a> mais il y a eu des projets de recherche dans lesquels, entre autres, la morue était exposée au bruit provoqué par le battage de pieux (ILVO).
60	D11 Bruit sous-marin	57	Le programme ne fait aucune mention du bruit sous-marin dans le contexte des UXO. Aucune mesure du bruit sous-marin n'est effectuée dans ce cadre ? Quels	Organiser des mesures de bruit sous-marin lors de la détonation d'UXO n'est pas facile, car la détonation est souvent urgente et les conditions météorologiques ne sont pas toujours optimales. De plus, la valeur des mesures n'est pas toujours

			<p>sont les plans pour l'avenir concernant les mesures du bruit et la détonation des UxO ?</p>	<p>élevée car on ne sait jamais exactement quel est le TNT-Eq de la détonation. Des discussions sont en cours avec les autorités compétentes pour prendre des mesures lors de la détonation notamment au niveau des mammifères marins et des mesures sont envisagées. Les détonations d'UxO (empêchées) sont incluses dans le registre OSPAR des bruits impulsifs.</p>
61			<p>Dans tout le texte : je préfère 'frequentie' à 'frekwentie' (comme également repris d'ailleurs dans Vandale online). Merci de le modifier partout.</p>	<p>Modifié.</p>
62			<p>Dans tout le texte : chaque fois qu'apparaît 'monitoringsprogramma' il est renvoyé à un 'texte anglais' sur le site web d'ODNature. Pour l'instant, nous n'avons pas encore convenablement vérifié ces 'références'. Aucune idée sur la nécessité de la chose ou si cette question se pose encore ?</p>	<p>Au départ, le texte a été fourni en anglais, il a donc servi de base à la traduction en néerlandais et en français.</p>
63	ANSBE-P3-Fish-1-population & ANSBE-P11-Fish-2-commercial		<p>Pour les programmes <i>ANSBE-P3-Fish-1-population</i> et <i>ANSBE-P11-Fish-2-commercial</i>, Loes suppose que Karien a traité le texte comme convenu. Donc pas de commentaires en tant que tels.</p>	<p>Le texte a été un peu raccourci, la traduction française s'est avérée trop longue pour le champ disponible.</p>
64	ANSBE-P6-Benthos-1-soft-sediment	18	<p>p18, dans détails de surveillance : il vaut mieux remplacer « bergingsgebied » par « baggerstortplaats ».</p>	<p>Modifié.</p>

65	ANSBE-P6-Benthos-1-soft-sediment	18	p18, dans détails de surveillance : mieux vaut remplacer le terme « uitheemse soorten » par « niet-inheemse soorten »".	Modifié.
66	ANSBE-P6-Benthos-1-soft-sediment	18	P18, dans gestion des données : modifier l'ordre (remplacer le texte par) : Data worden gerapporteerd en gearhiveerd in EuroOBIS en GBIF via EMODNET-Biology ( <a href="http://www.emodnet-biology.eu">www.emodnet-biology.eu</a> ) na elke vergunningsrapportage periode. Les données sont ensuite aussi téléversées vers le BMDC.	Modifié.
67	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish	20	p20, dans le titre et l'introduction : remplacer le terme « Epibenthische en demersale vissen » par « Epibenthos en demersale vissen » (l'expression epibenthische vissen n'existe pas). Donc à corriger à 2 endroits (aussi remplacer « epibenthic » par « epibenthos » dans le texte anglais sur le site web d'ODNature) !	Modifié.
68	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish	20	p20, dans détails de surveillance, remplacer le terme « dumpingzone » par « baggerstortplaats » (idem que pour le paramètre « benthos-zacht substraat »).	Modifié.
69	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish	20	p20, dans détails de surveillance : remplacer le terme « uitheemse soorten » par « niet-inheemse soorten ».	Modifié.
70	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish	21	p21, dans le cas des indicateurs auxquels le programme contribue : la référence à l'activité EROD s'est malheureusement à nouveau glissée, alors qu'il s'agit en fait de 'visziekte bij schar' (comme indiqué dans le texte des détails de surveillance). L'activité EROD n'existe plus en tant qu'objectif environnemental et	Modifié.

			devrait donc certainement être abandonnée ! Il convient donc de le remplacer par 'visziekte bij schar' (aussi dans le texte anglais sur le site ODN !). Les maladies des poissons constituaient l'objectif 39 du rapportage DCSMM, mais nous ne connaissons pas le code actuel dans ce système.	
71	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish	21	p21, dans gestion des données : Changer l'ordre (texte remplacé par) : Les données sont rapportées et archivées dans EuroOBIS et GBIF via EMODNET-Biology ( <a href="http://www.emodnet-biology.eu">www.emodnet-biology.eu</a> ) après chaque période de déclaration de permis. Les données sont ensuite aussi téléversées vers le BMDC.	Modifié.
72	ANSBE-P17-Contaminants-1-sediment	34	p.34, dans détails de surveillance : remplacer 'organotines' par 'organotins'.	Les programmes ont été élaborés à l'aide des outils officiels mis à disposition par l'EEE et dotés de diverses listes de valeurs. La liste des paramètres sous éléments de l'écosystème n'est disponible qu'en anglais.
73	ANSBE-P17-Contaminants-1-sediment	34	p.34, dans Composantes de l'écosystème : pourquoi les termes anglais et néerlandais sont-ils utilisés de manière interchangeable, par exemple le texte principal en néerlandais, mais les noms des substances chimiques en anglais ?	Les programmes ont été élaborés à l'aide des outils officiels mis à disposition par l'EEE et dotés de diverses listes de valeurs. La liste des paramètres sous éléments de l'écosystème n'est disponible qu'en anglais.
74	ANSBE-P17-Contaminants-1-sediment	34	p34, dans Composantes de l'écosystème : « diphenyl ethers » doit être écrit en 2 mots en anglais (en néerlandais, c'est OK en un seul mot)	Les programmes ont été élaborés à l'aide des outils officiels mis à disposition par l'EEE et dotés de diverses listes de valeurs. La liste des paramètres sous éléments de l'écosystème n'est disponible qu'en anglais.

75	ANSBE-P17-Contaminants-1-sediment	34 - 37	p.34-37: pour les métaux lourds figure chaque fois « Mercury and its compounds », « Cadmium and its compounds », « Lead and its compounds », « Zinc and its compounds ». Qu'entend-on par « and its compounds » ? Ces termes sont superflus et confondants et devraient être supprimés (donc dans l'ensemble du texte et sur toutes ces pages (aussi p40 au niveau de mercury in bird eggs et p44-46) et aussi dans le texte anglais sur le site d'ODN).	Un métal et ses composés, pour le distinguer du métal solide et de son (ses) sel(s), éventuellement à différents stades d'oxydation : Cd et Cd <sup>2+</sup> , Hg <sup>0</sup> , Hg <sup>+</sup> et Hg <sup>2+</sup> , Zn et Zn <sup>2+</sup> et la terminologie est aussi utilisée dans la DCE et la DCSMM et donc reprise de la même manière sur la liste des valeurs.
76	ANSBE-P26-Litter-2-seafloor	47	P47, dans date de début : remplacer '2012' par '2011'	Modifié.
77	ANSBE-P26-Litter-2-seafloor	47	p.47, dans Gestion des données : le téléversement vers Datras a entretemps été effectué et est devenu un processus continu. Il est donc inutile de faire une exception pour la Belgique ou de mentionner les années spécifiques. Les termes « naar verwachting » et la phrase suivante « De Belgische afvalgegevens van het BTS zijn momenteel beschikbaar in de ICES DATRASdatabase van 2011-2017. Les données plus récentes (BTS 2018-2019) et les données DYFS (2018-2019) sont en cours de préparation pour être téléchargées dans DATRAS » peuvent donc être supprimées !	Modifié.
78	D10-déchets	56	P56, dans déchets D-10 : content de voir que la surveillance 'microplastics' a été incluse ici comme paramètre potentiel/programme de surveillance J	Je suis d'accord avec cette remarque.



79		58	P58 : la dénomination officielle de l'ILVO est 'Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek' Merci de le remplacer.	Cela a été modifié en : Instituut voor Landbouw-, Visserij- en Voedingsonderzoek (ILVO)
80			<p>Natuurpunt vzw, WWF België, Bond Beter Leefmilieu et Greenpeace Belgique apprécient l'approche belge de mise en œuvre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), avec des rapports clairs et des consultations transparentes. La cohérence par rapport à d'autres législations de l'UE ou accords internationaux en documentant les relations avec d'autres accords politiques tels que, par exemple, la directive-cadre sur l'eau, la directive « Habitats » et la convention OSPAR est louable.</p> <p>Les 4 organisations ont préparé cette réponse dans le but de renforcer la stratégie de surveillance de la mise en œuvre de la DCSMM. Nous commençons par quelques questions générales, après quoi nous examinons si les stratégies de surveillance telles que mentionnées dans le projet de programme de surveillance permettront de recueillir suffisamment d'informations pour évaluer la réalisation des objectifs de la DCSMM (art. 9 et 10). Enfin, nous abordons plus en détail les programmes de surveillance spécifiques.</p>	Merci.
81			Quelle est la situation de référence dans le cadre de l'analyse des résultats de la surveillance ? Pour certains programmes de surveillance, ne serait-il pas judicieux de choisir des zones de référence situées dans des zones no-go ou no-take ?	La situation de référence choisie dépend de la composante et/ou de l'activité surveillée. Cependant, certains facteurs de stress ont une influence sur l'ensemble de la zone, de sorte qu'il n'y a pas de zone de référence à proprement parler et que celle-ci repose alors, p. ex., sur la modélisation du bon état. Pour plus d'informations sur le mode d'évaluation de l'état, veuillez-vous référer à l'évaluation la plus récente (État belge, 2018a).

82		<p>La stratégie de surveillance peut-elle également comprendre une section générale sur la publicité/consultabilité nécessaires aux résultats de la surveillance ? La publicité des résultats de la surveillance dépend maintenant de l'opérateur et/ou de la nature de la surveillance.</p>	<p>Toutes les données de surveillance sont rendues accessibles au public, d'une part via le portail de métadonnées de l'IRSNB (<a href="http://metadata.naturalsciences.be">http://metadata.naturalsciences.be</a>), d'autre part via des portails de données thématiques auxquels les programmes de surveillance sont liés et qui sont répertoriés par programme.</p>
83		<p>Il n'apparaît pas clairement quelles procédures seront utilisées si la surveillance montre que les valeurs seuils sont dépassées et qu'une action immédiate s'avère nécessaire (par exemple, le bruit sous-marin). Cela sera-t-il précisé dans le programme de mesures ?</p>	<p>Ce rapport ne concerne, en effet, que la description des activités de surveillance.</p>
84		<p>Comment les autorités belges feront-elles le lien entre la surveillance basée sur la DCSMM et la surveillance des projets individuels tels que les parcs éoliens ?</p>	<p>Depuis le début de la surveillance, le point de départ a été d'utiliser les données et les ressources existantes de manière aussi efficiente et optimale que possible. Les mesures susceptibles de soutenir une évaluation ont été définies. L'accent était, et est toujours, mis dans ce cadre, sur la collecte de données à long terme. Les programmes mentionnés sont tous nécessaires pour pouvoir effectuer une évaluation dans le cadre de la DCSMM. Il est évident que si, pour une raison ou une autre, un programme est interrompu, des mesures sont prises pour collecter les données nécessaires. En outre, l'optimisation des programmes de surveillance fait partie de la routine du cycle. Lors de la révision, une consultation a eu lieu avec les différentes parties prenantes afin d'optimiser les efforts de surveillance, notamment en adaptant au mieux les sites d'échantillonnage aux différents besoins. La surveillance intégrée, le suivi de l'impact et de l'état d'avancement, est et restera le point de départ de développements ultérieurs (tels que des extensions et des révisions). Plusieurs ensembles de données collectés dans le cadre de WinMon sont également inclus dans l'évaluation de la DCSMM. Une concertation et un échange régulier d'informations auront lieu afin d'également adapter les activités et les conditions de surveillance des futurs projets individuels aux besoins de surveillance et à la surveillance existante.</p>

85	Stratégie de surveillance pour D1 'biodiversité'	La stratégie de surveillance de D1 « biodiversité » dépend souvent de la surveillance liée aux activités humaines (P3/P11= recherche halieutique / surveillance des impacts P6 et P7), comment les autorités belges vont-elles s'assurer de réduire cette dépendance ?	Depuis le début de la surveillance, le point de départ a été d'utiliser les données et les ressources existantes de manière aussi efficiente et optimale que possible. Les mesures susceptibles de soutenir une évaluation ont été définies. L'accent était, et est toujours, mis dans ce cadre, sur la collecte de données à long terme. Les programmes mentionnés sont tous nécessaires pour pouvoir effectuer une évaluation dans le cadre de la DCSMM. Il est évident que si, pour une raison ou une autre, un programme est interrompu, des mesures sont prises pour collecter les données nécessaires. En outre, l'optimisation des programmes de surveillance fait partie de la routine du cycle. Lors de la révision, une consultation a eu lieu avec les différentes parties prenantes afin d'optimiser les efforts de surveillance, notamment en adaptant au mieux les sites d'échantillonnage aux différents besoins. La surveillance intégrée, le suivi de l'impact et de l'état d'avancement, est et restera le point de départ de développements ultérieurs (tels que des extensions et des révisions). Toutes les activités humaines autorisées doivent être surveillées, c'est une obligation légale. Les données sont collectées dans les zones d'impact ainsi que dans les zones de référence plus représentatives de l'état général de l'environnement.
86	Stratégie de surveillance D1-poissons	La stratégie de surveillance D1-poissons tiendra-t-elle compte de : o La surveillance des espèces pertinentes pour la surveillance des réseaux trophiques comme le lançon ? o La surveillance de l'anguille (coordonnée avec la surveillance des autres États membres de l'UE) o La surveillance de la petite alose en fonction des obligations découlant de la directive « Habitats », entre autres.	Il n'existe actuellement aucun objectif environnemental concernant le lançon, l'anguille et la petite alose ; la surveillance n'est donc pas nécessaire. Les problèmes au niveau de l'anguille et de la petite alose se situent dans l'environnement terrestre. La possibilité de surveiller le lançon et le développement d'une méthode d'évaluation pour le lançon seront examinés.
87	Stratégie de	D3 : Étant donné que les données sur les poissons sont en partie recueillies dans le cadre de recherches liées à la pêche, des facteurs externes tels que les interruptions de la pêche dues à la crise du COVID-19 a	Le COVID-19 a eu un impact sur différentes formes de collecte de données, donc aussi sur les échantillonnages indépendants prélevés en mer qui ne peuvent être réalisés qu'en équipe. Ce n'est pas une tâche facile et, comme pour de

	surveillance D3		aussi des conséquences sur la collecte des données. Peut-on aborder cette question différemment à l'avenir ?	nombreuses activités de la société, on examine en permanence comment les méthodes peuvent être adaptées.
88	Stratégie de surveillance D6		D6 : Pourquoi les effets à distance ne sont-ils pas encore quantifiés, pas plus que les effets cumulatifs ? Pourquoi aucune initiative structurelle n'a-t-elle été prise à cet égard ?	La pression est maintenue, car la pression peut entraîner à la fois des perturbations et des pertes (c'est-à-dire que les pertes peuvent survenir si un changement d'habitat (EUNIS niveau 2) se produit).
89	Stratégie de surveillance D1 - D3		La surveillance des élasbranches fait partie de la stratégie de surveillance de D3 « Espèces de poissons et de fruits de mer exploitées à des fins commerciales ». Cela devrait vraiment faire partie de la stratégie de surveillance de la « biodiversité » de D1 (voir aussi remarque sur la population ANSBE-P3-Fish-1). Afin de collecter davantage de données, il peut être utile de mettre en place un projet de science participative en collaboration avec, par exemple, Sportvisserij Vlaanderen. Le projet néerlandais shark-a-tag peut servir de source d'inspiration.	Les deux programmes de surveillance, avec leurs caractéristiques spécifiques, contribuent à la fois à D1 et au D3. L'idée d'élaborer un projet tel que shark-a-tag est incluse dans le programme de mesures.
90	Stratégie de surveillance D10 déchets		La surveillance des micro-déchets est prévue, en fonction des disponibilités et de l'approbation du budget. Y a-t-il un calendrier pour cette décision ?	La fiche sur le suivi des micro-déchets a été transmise au nouveau gouvernement mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour.
91	Stratégie de surveillance 'D11 Energie, comprena		Stratégie de surveillance « D11 Énergie, y compris le bruit sous-marin » : « Aucun battage de pieu n'est prévu sur la période 2020-2026 ». Comment les nouveaux parcs éoliens seront-ils alors construits ?	De nouveaux parcs éoliens ne devraient pas être construits avant 2026.

	nt bruit sous-marin'			
92	Stratégie de surveillance 'D11 Energie, comprenant bruit sous-marin'		Est-il possible de développer une stratégie de surveillance du bruit sous-marin, qui ne soit pas seulement liée aux parcs éoliens, mais aussi, entre autres, au transport maritime et aux autres activités génératrices de bruit en mer ?	Cette stratégie comprend le bruit impulsif (P28) et le bruit continu à basse fréquence (P29). Le bruit ambiant, y compris le bruit du transport maritime, est surveillé à un point de mesure fixe (programme 29). Un projet de recherche en cours dans le cadre de la coopération régionale, dans lequel le bruit ambiant est également modélisé, conduira peut-être à une optimisation plus systématique et structurelle de la surveillance. La méthodologie évolue rapidement et la coordination internationale est privilégiée.
93	Stratégie de surveillance D1		Une stratégie de surveillance des prises accessoires de mammifères et d'oiseaux marins peut-elle être mise en place ? Les prises accidentelles ne concernent pas uniquement la pêche (récréative), mais elles peuvent aussi devenir un facteur de risque dans les futurs projets d'aquaculture (voir aussi les remarques sur ANSBE-P2-Birds-2-at-sea). En outre, la déclaration obligatoire des prises accessoires de mammifères marins pour les pêcheurs professionnels et les pêcheurs sportifs devrait l'encourager (p52) ne fournissant que des données anecdotiques.	Il existe une stratégie de surveillance des prises accessoires de mammifères marins, voir D1 biodiversité - mammifères. La proportion des pêcheurs belges au trémail (1) est négligeable par rapport à la pêche au trémail (>100) dans la mer du Nord méridionale et de la Manche orientale, ce qui signifie que la part de prises accessoires de mammifères et d'oiseaux marins est négligeable. Un suivi détaillé des prises accessoires par la pêche belge au trémail ne contribue donc pas de manière significative à l'estimation des prises accessoires. La déclaration des prises accessoires de mammifères marins est une obligation, mais elle n'est presque jamais respectée - c'est pourquoi le respect de cette obligation est encouragé. Ces données sont incomplètes et ne sont actuellement pas utilisées dans les évaluations de la DCSMM. Au début de nouvelles activités dans la PBMN, les besoins en matière de surveillance sont soigneusement examinés.

94	ANSBE-P1-Birds-1-breeding		pas de remarque	OK.
95	ANSBE-P2-Birds-2-at-sea		Ajouter : surveillance des prises accessoires d'oiseaux marins : cette surveillance pourrait être incluse dans la mise en œuvre de la PCP, en particulier le contrôle de la pêche (révision en cours du règlement de contrôle). En effet, recommander de nouvelles techniques de surveillance telles que les caméras à reconnaissance automatique d'images peut constituer une source de données fiable et rentable. En outre, il sera également important de surveiller la mort accidentelle des oiseaux marins dans le cadre de nouveaux projets (d'aquaculture) en mer afin que les (nouvelles) infrastructures puissent être adaptées si nécessaire.	L'utilisation de caméras à reconnaissance automatique d'images est encore en phase de test et la part des pêcheurs au trémail belge est négligeable par rapport à la pêche au trémail en mer du Nord méridionale et en Manche orientale (voir aussi la remarque 93). Au début de nouvelles activités dans la PBMN, les besoins en matière de surveillance sont soigneusement examinés.
96	ANSBE-P2-Birds-2-at-sea	20 6	A la page 206 de l'évaluation initiale (DCSMM, Art. 8, paragraphes 1a et 1b), il est fait mention de la nécessité de mettre en place une surveillance plus normalisée pour contrôler la densité des oiseaux marins, o Pourquoi les recensements aériens ne sont-ils plus mentionnés dans le cadre de la surveillance de la densité des oiseaux marins ? o Comment les densités seront-elles contrôlées ?	1) Il n'y a qu'une surveillance aérienne de la macreuse noire et elle est mentionnée. Les autres oiseaux marins ne peuvent pas (encore) être surveillés depuis les airs. 2) Il n'y a que la surveillance qui a lieu dans le cadre de WinMon (suivi des parcs éoliens offshore) et ces données seront utilisées pour l'évaluation.
97	ANSBE-P2-Birds-2-at-sea		Dans la description ANSBE-P2-Birds-2-at-sea, la signification des « passages ultérieurs vers et depuis la côte jusqu'aux parcs éoliens » n'est pas claire. Cela concerne-t-il uniquement les passages actuels ou y aura-t-il aussi, en fonction du développement des	Cette remarque ne concerne pas une demande d'adaptation de la surveillance DCSMM visant à l'évaluation de l'état écologique, mais fait directement partie des demandes de permis d'environnement (encore à mettre en place) pour les nouveaux parcs éoliens. Lors de l'exécution de la procédure RIE, cet aspect sera pris en compte et, si nécessaire, un programme de surveillance sera mis en place à cette fin.

			nouveaux parcs éoliens, une surveillance spécifique pour mesurer l'impact sur les oiseaux marins ?	
98	ANSBE-P2- Birds-2-at- sea		Est-il nécessaire et possible d'évoluer vers des itinéraires de surveillance fixes ou régulièrement récurrents avec une configuration de relevé appropriée ?	Le besoin existe, c'est certain, mais on ne dispose d'aucun aperçu sur les possibilités à ce niveau.
99	ANSBE-P3- Fish-1- population		Cette surveillance concerne principalement D3 « espèces de poissons exploitées à des fins commerciales ... » et moins le suivi du descripteur D1 - biodiversité. Pour la transparence du programme de surveillance, il serait utile de faire une distinction entre la surveillance en fonction de D1 et de D3. o Il est nécessaire de fixer des objectifs plus clairs pour la surveillance des espèces de poissons non commerciales en fonction des critères mentionnés sous D1.	Les deux programmes de surveillance, avec leurs caractéristiques spécifiques, contribuent à la fois à D1 et au D3. Des données sont collectées sur toutes les espèces. Ce rapport concerne la description des activités de surveillance, les objectifs environnementaux seront examinés dans le cadre du prochain exercice de rapport relatif à l'Article 10.
100	ANSBE-P3- Fish-1- population		Depuis 2018, la surveillance des requins et des raies fait aussi partie de la DYFS, ce qui est très positif. Peut-il y avoir aussi d'autres programmes de surveillance sont mis en place pour contrôler les élasmobranches, tels que les projets de science participative avec les pêcheurs sportifs et la coopération avec les pêcheurs pour la surveillance dépendante de la pêche (indépendante de l'ANSBE-P11), en fonction de D1 ?	L'idée d'élaborer un projet tel que shark-a-tag est incluse dans le programme de mesures.
101	ANSBE-P3- Fish-1- population		Comment l'impact de la pêche récréative sera-t-il surveillé ?	La surveillance de la pêche récréative est une mesure du programme de mesures existant et sera éventuellement maintenue dans le nouveau programme de mesures.

102	ANSBE-P4-Mammals	14	<p>Erreur p14 ? dans la phrase ‘schatting van het voorkomen op regelmatig gebruikte RUSTplaatsen...’, au lieu de trekplaatsen.</p> <p>Développer des projets de science participative pour mieux cartographier le nombre de phoques qui se reposent sur nos côtes.</p>	<p>Un projet de science participative existe et fonctionne bien ; il existe des sources de données supplémentaires, et il n'est pas opportun de lancer des projets supplémentaires. L'erreur a été corrigée</p>
103	ANSBE-P5-Seabed-physical		<p>À partir de l'évaluation initiale 2018 (DCSMM Art 8 paragraphes 1a &amp; 1b) : Recommandations Des mesures de profondeur au centimètre près sont nécessaires pour détecter les changements des fonds marins avec une signification statistique. Les échantillons et surtout les observations visuelles, complémentaires aux mesures multifaisceaux, sont cruciaux pour valider le signal acoustique. Des approches efficaces tant au niveau du temps que des coûts doivent encore être développées. Dans une analyse de séries chronologiques, le contrôle de la qualité et la calibration relative des valeurs de rétrodiffusion obtenues avec l'échosondeur multifaisceau sont importants. Dans ce cadre, il est recommandé d'investir dans les zones de référence dont les variations sont connues et qui sont accessibles aux différents bateaux. La zone DCSMM est une zone de ce type (Roche et al., 2018) et fera donc régulièrement l'objet de mesures afin d'enregistrer les variations naturelles. Cela permettra d'évaluer les variations au niveau de la profondeur et des dB des autres zones. Le couplage final des changements détectés à des causes naturelles versus anthropogènes exige une approche</p>	<p>Suite de la remarque 104</p>



		multidisciplinaire qui tient compte des processus à la base des changements.	
104	ANSBE-P5- Seabed- physical	<p>En raison du langage utilisé dans le texte, il n'est pas possible, en tant que non-initié, de déterminer si la stratégie de surveillance proposée répond ou non aux recommandations de l'évaluation initiale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités belges peuvent-elles justifier le fait que la stratégie de surveillance proposée ici répond aux recommandations mentionnées dans l'évaluation initiale établie en 2018 (DCSMM Art 8 paragraphe 1a &amp; 1b) ?</li> <li>- Cette surveillance permettra-t-elle de distinguer l'envasement des lits de gravier dû à des causes naturelles/anthropogènes ?</li> </ul>	<p>La mise en place d'une zone de référence pour le contrôle de la qualité et l'étalonnage des mesures acoustiques est actuellement mise en œuvre par le Département flamand d'hydrographie et le SPF Économie Plateau continental ; tous deux sont des autorités dans le domaine des mesures acoustiques. Voir <a href="https://www.afdelingkust.be/nl/akoestische-referentiezone-kwinte">https://www.afdelingkust.be/nl/akoestische-referentiezone-kwinte</a>. Distinguer l'envasement causé par des processus naturels ou des activités humaines reste une problématique très complexe. Actuellement, un plus grand nombre de zones riches en gravier sont en cours de cartographie acoustique, aussi dans des zones où l'activité humaine est relativement faible, ce qui permet de faire des comparaisons.</p>

105	ANSBE-P6-Benthos-1-soft-sediment	<p>Cette surveillance n'a lieu qu'en fonction de l'extraction du sable et des zones de déversement de dragage. Il s'agit d'une surveillance d'impact qui ne fournit pas de vue d'ensemble pour l'estimation de D5.</p>	<p>Cette stratégie de suivi devrait nous permettre d'évaluer les critères D6 visant à déterminer le% d'un habitat qui n'est pas dans le BEE, en raison d'une perturbation physique ou d'une perte d'habitat due aux activités humaines. Il faut donc évaluer l'ampleur des effets indésirables (D6C3; BE via l'indicateur BEQI), pour lesquels un suivi ciblé des activités est le plus utile. Il est vrai que le programme ne couvre pas toutes les activités humaines. Cependant, des données supplémentaires sont disponibles pour d'autres pressions anthropiques générales à grande échelle à la suite de cette surveillance. Ceci via les stations de contrôle, qui se situent en dehors de la sphère d'impact direct de l'activité et certaines de ces stations de contrôle sont des points de suivi à long terme représentatifs des habitats benthiques. Ces stations de contrôle ont été ajoutées dans la description.</p>
106	ANSBE-P6-Benthos-1-soft-sediment	<p>Y a-t-il une possibilité d'évoluer vers une stratégie de surveillance normalisée avec une évaluation périodique des communautés benthiques sur des sites fixes (éventuellement avec un bon dispositif de recherche), déconnectés de l'extraction de sable et des sites de déversement de dragage ? Cela pourrait s'appuyer sur les sites de surveillance à long terme qui font déjà l'objet d'un échantillonnage régulier.</p>	<p>Comme mentionné dans la note 105, ces éléments sont inclus et ont été ajoutés à la description, mais dans une mesure très limitée. D'autre part, cela n'est pas directement nécessaire selon la méthodologie d'évaluation de l'UE pour le D6.</p>
107	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish	<p>Cette surveillance de l'impact est-elle adaptée comme méthode de surveillance des poissons épibenthiques et démersaux ?</p>	<p>En effet, il n'est pas possible d'en déduire directement l'état écologique global, mais ce programme sert principalement à fournir des données à divers indicateurs spécifiques de la DCSMM (espèces non indigènes, espèces à longue durée de vie, maladies des poissons, ...). Ce sont les données de surveillance des activités (qui comprennent également les stations de surveillance) qui doivent être utilisées à cette fin pour qu'une fois collectées, les données puissent être utilisées dans le cadre de différentes problématiques (indicateurs). Ce programme n'a pas pour but de répondre à une analyse de l'état écologique global. Les stations de contrôle ont été ajoutées dans la description.</p>

108	ANSBE-P7-Benthos-2-epi-fish		Y a-t-il une possibilité d'évoluer vers une stratégie de surveillance normalisée avec une évaluation périodique des communautés benthiques à des endroits fixes (éventuellement avec un bon dispositif de recherche), déconnectée de l'extraction de sable, des sites de déversement de dragage et des parcs éoliens ? Un certain nombre de sites de surveillance à long terme peuvent être identifiés et échantillonnés sur une base régulière.	Des données supplémentaires sont disponibles grâce aux stations de contrôle, liées à la sphère d'impact direct de l'activité, et dont certaines sont également des points de surveillance à long terme représentatifs des habitats benthiques.
109	ANSBE-P9-Benthos-3-hard-substrate		Est-il possible d'indiquer les sites fixes qui sont surveillés ?	Quatre stations ont été identifiées dans la «zone d'exploration nordique» (chevauchant la zone désignée pour la recherche sur le potentiel d'extraction d'agrégats marins et pour la protection des fonds marins dans le plan spatial marin 2020-2026). Des emplacements fixes supplémentaires, y compris des emplacements pour les transects vidéo, sont actuellement en cours de définition sur la base de tests vidéo sous-marins dans les Hinder Banks. Cela a été ajouté dans la description.
110	ANSBE-P9-Benthos-3-hard-substrate		Une zone de référence a-t-elle été identifiée pour inclure l'impact des activités humaines dans l'analyse des résultats ?	La situation au niveau des lits de gravier naturels est qu'il s'agit de ressources naturelles qui ont été intensivement et historiquement épuisées. Le statut de zone inexploitée est pratiquement inconnu, mais il peut être reconstitué à partir des recherches pionnières de Gilson et de l'expertise écologique et biologique présente à l'IRSN. Nous définissons la zone d'exploration nordique comme un candidat potentiel pour l'habitat se rapprochant de l'état vierge (sa caractérisation et sa reconnaissance sont en cours). Des points chauds ont été identifiés dans le Hinder Bank et leur état est lié à ce à quoi les lits de gravier dans cette zone pourraient ressembler. Il convient également de noter que différents effets se produisent dans différentes zones.

112	ANSBE-P10-NIS – espèces non indigènes sur substrats durs		Les données (valorisées) collectées via le portail <a href="http://www.waarnemingen.be">www.waarnemingen.be</a> peuvent-elles également être utilisées à cette fin ?	Les données de ce portail ne sont généralement pas collectées systématiquement, ne peuvent pas être traitées de manière scientifique appropriée et/ou ne sont pas fiables.
111	ANSBE-P10-NIS – espèces non indigènes sur substrats durs		Les espèces non indigènes ne se trouvent pas seulement sur des substrats durs. Comme indiqué dans cette phrase, « Étant donné que ces espèces sont plus susceptibles de se trouver sur des structures artificielles, celles-ci seront ciblées en particulier. », les espèces non indigènes se trouvent parfois sur des substrats mous. Cette situation est-elle surveillée d'une quelconque manière et dans l'affirmative, de quelle manière ?	Les espèces non indigènes sur les substrats mous sont suivies par les programmes ANSBE-P6-Benthos-1-Sédiments mous et ANSBE-P7-Benthos-2-épi-pêche. Voir la stratégie de surveillance D2 pour une vue d'ensemble.
113	ANSBE-P11-Fish-2-commerciale – surveillance dépendante de la pêche		Ce programme de surveillance concerne principalement D3 « Espèces de poissons et de crustacés exploitées à des fins commerciales » et non D1 comme mentionné dans le texte. Voir la phrase « Entre-temps, l'observateur échantillonne la fraction rejetée de la capture en triant toutes les espèces commercialement importantes ». Les références à D1 doivent être supprimées pour ce programme de surveillance.	Ce programme concerne la D1 et plus particulièrement les prises accessoires (D1C1). Toutes les espèces vulnérables et menacées trouvées au cours de voyages maritimes commerciaux avec un observateur sont signalées puis rejetées dès que possible.

114	ANSBE-P13-Plankton-2-phyto - Fytoplankton		Y a-t-il des perspectives de poursuite du programme de surveillance décrit au-delà de 2021 ?	Le projet LifeWatch est financé tous les 4 ans. Le projet LifeWatch vient d'être approuvé pour la période 2021-2024 et financera donc le suivi phytoplancton et le suivi zooplancton tel qu'il est actuellement décrit dans le programme de suivi.
115	ANSBE-P14-Plankton-3-zoo - Zoöplankton		Les perspectives budgétaires pour cette partie des observations du plancton sont-elles différentes de celles de l'ANSBE-P13-Plancton-2-phyto - Phytoplancton ? Les détails de surveillance sont déjà identiques, mais ces observations sont en cours depuis un certain temps.	Ce suivi est dépendant du même projet que celui qui finance "ANSBE-P13-Plankton-2-phyto - Fytoplankton". Le projet a été approuvé pour la période 2021-2024.
116	ANSBE-P15-Nutrients		Le pH est l'un des paramètres mesurés. En plus de l'eutrophisation peut-on prévoir une stratégie de surveillance normalisée de l'acidification dans ce programme de surveillance ?	Dans le cadre de la DCSMM, l'acidification n'est pas spécifiée comme descripteur et il n'est pas nécessaire d'élaborer une stratégie spécifique. Cependant, le pH et les paramètres connexes (TA, DIC) sont régulièrement surveillés dans la partie belge de la mer du Nord et inclus dans un contexte régional.
117	ANSBE-P16-Hydrographie		Existe-t-il une stratégie de surveillance normalisée qui suit les conditions hydrographiques naturelles ? Comment évaluer correctement l'importance et l'étendue des changements hydrographiques (permanents) causés par les activités humaines dans une étude d'impact sur l'environnement ?	Le programme de monitoring suit les méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation définies dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017. Le programme de monitoring pour l'hydrographie doit être compris comme un système d'alerte précoce du risque de changements d'habitats benthiques générés par des changements permanents des conditions hydrographiques (actions des courants, vagues, température et salinité) dues aux activités humaines en mer. Le monitoring se fait en deux temps. Dans un premier temps, les changements attendus doivent être quantifiés dans le cadre des études d'impacts environnementaux préalables à l'octroi des permis. Cette étude doit aussi prendre en compte les impacts cumulés de plusieurs activités et les impacts transnationaux. Si un risque est identifié, ce risque devra être pris en compte lors de l'évaluation des impacts sur les écosystèmes benthiques. Dans un second temps, un monitoring environnemental sur site sera mis en oeuvre. Chaque activité

				<p>en mer pouvant produire des impacts hydrographiques très différents, nous ne prévoyons pas de protocole prédéfini pour le monitoring sur site. Toutefois, ce monitoring comprendra toujours une phase de mesure à T0 (avant le début des activités), qui servira de référence lors de l'analyse des mesures du monitoring. Ce monitoring sur site peut être axé sur des mesures directes des conditions hydrographiques -par exemple- à l'aide de bouée de vague ou d'ADCP, mais aussi sur les impacts sur les habitats benthiques, par exemple en imposant un suivi périodique de la bathymétrie des zones à risques. Ce monitoring viendra en complément au monitoring des écosystèmes benthiques, comme celui déjà mis en oeuvre pour les parc éoliens offshore.</p>
118	ANSBE-P19-Contaminants-3-water		<p>Le choix du terme « charge supplémentaire » est un choix quelque peu malheureux dans un document national officiel, d'autant plus qu'il s'agit d'une contribution importante à la réalisation d'un bon état écologique global dans la partie belge de la mer du Nord : « La DCE jouera donc un rôle important dans la surveillance du milieu marin et imposera selon toute probabilité une charge supplémentaire aux laboratoires et aux scientifiques travaillant dans cette zone. »</p>	<p>En effet, la DCE joue déjà un rôle important et la « charge supplémentaire » désigne ici le défi analytique consistant à quantifier et à évaluer une série de substances (dont beaucoup sont hydrophobes) d'origine principalement terrestre dans l'eau de mer en fonction des normes de qualité environnementale. Le texte a été modifié.</p>
119	ANSBE-P20-Contaminants-4-birdeggs		<p>Hydrocarbures chlorés et métaux lourds dans les œufs d'oiseaux marins : Y a-t-il une raison pour laquelle seuls les œufs de la sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> ) sont étudiés ?</p>	<p>Oui. Cette espèce est aussi utilisée comme espèce indicatrice dans plusieurs autres pays de la mer du Nord, car il s'agit d'un prédateur supérieur et d'un « income breeder ». Les données sont donc comparables avec celles d'autres pays.</p>
120	ANSBE-P21-Contaminants		<p>Surveillance des oiseaux marins échoués : Y a-t-il une raison pour laquelle seuls les guillemots huilés (<i>Uria aalge</i>) sont examinés ?</p>	<p>Les guillemots sont très nombreux en mer du Nord et sont très sensibles à la pollution par les hydrocarbures. Le guillemot est utilisé comme espèce indicatrice par OSPAR. Voir aussi État belge, 2018. Mise à jour de l'évaluation initiale pour les</p>

	nts-5-OiledBirds			eaux marines belges. Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin – Art. 8, alinéas 1a et 1b. UGMM, Service public fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Bruxelles, Belgique, 243 pp.
121	ANSBE-P23-Contaminants-ship-pollution		Détection aérienne de la pollution marine délibérée et accidentelle des navires : La Belgique (UGMM) est chef de file pour discuter d'une compréhension et d'une approche régionales communes au niveau de l'Accord de Bonn et d'OSPAR en ce qui concerne le D8C4 sur la surveillance de l'impact à la suite d'incidents significatifs de pollution aiguë importante. Que faut-il entendre par compréhension et approche régionales ? De la documentation est-elle disponible à ce sujet ?	Un « concept régional » concerne avant tout une signification soutenue au niveau régional des termes « significant acute pollution ». La gravité d'une pollution dépend de plusieurs facteurs, en plus du volume, tant en ce qui concerne la nature du rejet (par exemple, persistant ou volatil ? toxicité ? altération ? comportement ?), les conditions météorologiques, la vulnérabilité spatiale et saisonnière de la zone affectée ou menacée, etc. L'accord de Bonn est actuellement en consultation avec le CCR/CE, ainsi qu'avec d'autres accords régionaux tels que HELCOM. Ensuite, une discussion est actuellement en cours entre l'accord de Bonn et OSPAR sur l'obligation de surveiller et d'évaluer la « significant acute pollution » dans le cadre de D8C3, dans le but d'adopter une approche uniforme. La Belgique attire cette discussion au sein de BA/OSPAR parce que nous avons connu et rapporté le dernier cas de 'significant acute pollution' en Europe, c'est-à-dire l'incident Flinterstar. L'accord de Bonn est aussi un moteur en Europe à ce niveau, de même que d'autres accords régionaux (HELCOM, REMPEC/Convention de Barcelone, ...) et le CCR/CE suivent avec grand intérêt les discussions sur ce sujet. Il n'y a pas encore de documents publics car ce travail est en cours, on ne peut que se référer aux comptes rendus des réunions de l'Accord de Bonn ( <a href="https://www.bonnagreement.org/meetings/summary-records?q=&amp;y=&amp;s=-date_start">https://www.bonnagreement.org/meetings/summary-records?q=&amp;y=&amp;s=-date_start</a> ).
122	ANSBE-P24-Contaminants-seafood		Contaminants dans les fruits de mer : aucun commentaire	OK

123	ANSBE-P26-Litter-2-seafloor		Des données ne sont collectées que dans le cadre de la BTS (beam trawl survey, voir ANSBE-P3-Fish-1 population pour plus de détails). Peut-on l'étendre à d'autres stratégies de surveillance normalisée dans lesquelles les déchets sont aussi collectés en plus des composants de l'écosystème visés ?	Étant donné la nature non obligatoire de la surveillance des déchets sur les fonds marins dans le cadre d'autres missions de surveillance, seule la surveillance BTS a été incluse. Toutefois, comme pour l'évaluation de la DCSMM 2018, l'ambition est d'inclure les déchets mesurés selon les lignes directrices OSPAR dans d'autres missions de surveillance ou projets temporaires lors de la prochaine évaluation de la DCSMM.
124	ANSBE-P26-Litter-2-seafloor		Les données (valorisées) collectées lors du nettoyage des épaves, comme celle du Westhinder, peuvent-elles être utilisées ? L'ampleur de la pêche (ghost fishing) dans la partie belge de la mer du Nord n'est pas bien connue et il est donc conseillé d'obtenir une image plus claire à cet égard. En plus du simple retrait des filets/lignes/siphons, etc., il est aussi important de fournir des analyses quantitatives (concentration, apport annuel, etc.), de continuer à collecter des images dans le cadre des activités de plongée afin d'obtenir une meilleure estimation de la situation (ampleur du problème, croissance des organismes, etc.) et de penser à l'avenir principalement en termes de solutions (limiter les apports plutôt que s'attaquer aux dommages subis par le biais de la sensibilisation et de développements matériels innovants).	Afin de suivre l'évolution des quantités de déchets et d'en tirer des conclusions, il est important de collecter des données sur la base d'enquêtes normalisées répétées. Les données sur le nettoyage des épaves seront utilisées pour l'analyse des données sur le nettoyage des épaves mais elles contiennent moins de détails sur les déchets à proprement parler. Le suivi par imagerie est actuellement à l'étude, mais n'a pas encore été inclus dans les directives internationales de suivi opérationnel. Ce rapport concerne la description de la surveillance et donc pas les mesures, mais reconnaît que la prévention est d'une grande importance.
125	ANSBE-P27-Litter-3-Ingested		Y a-t-il une raison pour laquelle seuls les fulmars boréaux échoués ( Fulmarus glacialis ) font l'objet d'une enquête ?	Le fulmar boréal est utilisé comme indicateur régional : abondant et présent dans toutes les régions OSPAR. Il se nourrit d'organismes à la surface de l'eau et absorbe ainsi une quantité élevée de plastique. Voir aussi État belge, 2018. Mise à jour de l'évaluation initiale pour les eaux marines belges. Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin – Art. 8, alinéas 1a et 1b. UGMM, Service public fédéral Santé



				Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Bruxelles, Belgique, 243 pp.
126	ANSBE-P28-Noise-1-Impulsive		Les bruits sous-marins impulsifs peuvent être causés par de nombreuses activités humaines, telles que les activités militaires (détonation d'une bombe, exercices de sonar...), les activités d'extraction (extraction de sable/gravier), le (re)placement de câbles et de pipelines et/ou le creusement de tranchées...	Les sources qui ne sont pas considérées comme des bruits impulsifs (par exemple, les activités d'extraction) sont mentionnées. En théorie, tout peut être contrôlé, mais pour des raisons pratiques et budgétaires, un choix responsable doit être fait. Les détonations d'UxO sont également incluses dans le registre OSPAR des bruits impulsifs.
127	ANSBE-P29-Noise-2-Ambient		Les champs électromagnétiques dans la partie belge de la mer du Nord peuvent-ils être surveillés à la station de mesure continue du Westhinderpaal ?	On peut, si on le souhaite, prendre des mesures du champ géomagnétique partout, mais le but de la mesure des champs électromagnétiques au niveau de Westhinderpaal n'apparaît pas clairement.
128	ANSBE-P24-Contaminants-seafood		Ce point fait référence aux contaminants des fruits de mer. Or, des données ont également été envoyées pour les poissons. Ne faudrait-il pas ajouter les poissons ?	Modifié.
129	ANSBE-P24-Contaminants-seafood		Dans l'aperçu, il faut remplacer « mines » par « minques ».	Modifié.
130	ANSBE-P24-Contaminants-seafood		Dans la législation EU fixant des teneurs maximales pour les contaminants chimiques dans les denrées alimentaires, il a une teneur maximale pour les HAP (somme du benzo(a)pyrène, du benz(a)anthracène, du benzo(b)fluoranthène et du chrysène) dans les	Ces paramètres ont été ajoutés.

			mollusques bivalves. Des données pour la somme des HAP ont été fournis et sont reprises dans le rapport. Il faudrait les ajouter.	
131	ANSBE-P24-Contaminants-seafood		Le descriptif donné pour ce qui a été fait entre 2009 et 2014 ne peut pas être utilisé comme base pour des travaux futurs. La liste des contaminants analysés dans les fruits de mer peut varier en fonction des résultats d'analyses des années précédentes. Le lieu de prélèvement peut aussi varier suivant l'origine de la contamination. On pourrait se concentrer sur les importations ou prélever les échantillons dans le commerce de détail auquel cas les informations sur la zone de pêche ne seraient plus disponibles.	Le texte a été modifié.
132	ANSBE-P24-Contaminants-seafood		« Dans la perspective d'un éventuel démarrage des zones de production de coquillages en mer du Nord, nous nous demandons si un échantillonnage ciblé peut être fourni dans les zones d'aquaculture déjà colorées. Cela concerne les échantillons pour l'analyse des composants susceptibles d'affecter la qualité de l'eau conchylicole, tels que les contaminants dans l'eau, les contaminants dans les sédiments, les nutriments et les propriétés physico-chimiques dans la colonne d'eau, la composition du plancton, etc... »	Ces paramètres sont déjà suffisamment couverts par la DCSMM. Une concertation à ce sujet peut certainement avoir lieu au cours de ce cycle.

133	ANSBE-P5- Seabed- physical	<p>Sur la base de notre propre expertise, nous ne pouvons que confirmer que la télédétection acoustique est bien la technique appropriée pour mesurer les changements de l'état physique des fonds marins sur de grandes superficies. Nous sommes heureux de mettre à nouveau nos connaissances, notre équipement scientifique et nos données à la disposition de ce programme de surveillance. Nous attendons également avec beaucoup d'impatience la manière dont la surveillance distinguera les impacts des différentes activités humaines qui ont un impact sur les fonds marins. Cela pourrait combler une grande lacune dans la surveillance de la partie belge de la mer du Nord, néanmoins étendue et diversifiée, effectuée par les institutions scientifiques. Nous savons, de par notre propre expérience, que ce n'est pas une tâche facile en raison des grandes différences de transparence, de détail et de qualité des activités de contrôle. Nous avions espéré avoir une idée plus concrète grâce au lien vers la description plus détaillée dans le projet (<a href="https://odnature.naturalsciences.be/msfd/monitoring/2020/index.html">https://odnature.naturalsciences.be/msfd/monitoring/2020/index.html</a>), mais il s'est avéré que le lien se limitait à une version anglaise de la section dans le projet. Dommage, mais nous gardons espoir.</p>	<p>Nous tenons à remercier explicitement le Service Plateau continental pour la coopération et l'échange d'expertise adéquats. Le calcul des effets cumulatifs reste très complexe et en est encore à la phase de recherche. Le lien montre des informations supplémentaires sur le programme de surveillance, mais pas de détails sur l'évaluation.</p>
-----	----------------------------------	---	--

134		<p>Plus généralement, notre service soutient la coopération étendue sur laquelle reposent les programmes de surveillance. Bien qu'il nous semble peu probable que l'extraction de sable contribue à environ la moitié du coût annuel des mesures visant à prévenir la dégradation de la PBMN (cf. analyse socio-économique de la DCSMM 2018), cela prouve une fois de plus l'importance de notre secteur à cet égard. Mis à part notre contribution aux programmes de suivi P5, P6 et P7 (par le financement de l'ILVO et d'ODNature) et notre inclusion dans la législation correspondante, nous sommes néanmoins heureux de pouvoir exprimer l'opinion de ce que nous considérons comme un partenaire important de cette manière.</p>	<p>La surveillance de l'extraction de sable est une obligation légale et est financée par le secteur à travers une contribution par mètre cube extrait. L'utilisation des résultats est une utilisation efficace des ressources. Nous tenons à souligner expressément la contribution du Service du plateau continental, qui a également été incluse dans les rapports.</p>
135		<p>Le projet JOMOPANS est un projet dont le but est de proposer un monitoring intégré sur la zone de la mer du nord. Dans le cadre de ce projet, l'étude du bruit sous-marin ambiant est réalisée jusqu'à la fréquence de 20kHz. Le théorème de Niquist impose une fréquence d'échantillonnage double de la fréquence maximale à vouloir analyser. La première fréquence d'échantillonnage disponible sur le hardware installé et qui respecte le théorème de Niquist est de 78125 Hz.</p>	<p>Ce rapport décrit la surveillance dans les eaux marines belges dans le cadre de la DCSMM. L'interaction terre-mer et l'eutrophisation sont traitées dans la directive-cadre sur l'eau (DCE). Outre les eaux souterraines, les lacs et les rivières, la DCE couvre également les eaux côtières, en particulier au niveau de leur relation avec les eaux terrestres. En outre, tous les apports sont modélisés, qu'il s'agisse de l'Escaut, de la Seine, du Rhin/Meuse ou de la Tamise. L'interaction avec les régions a lieu régulièrement dans le respect de la répartition des compétences. En ce qui concerne l'anguille, les problèmes se situent dans l'environnement terrestre, c'est pourquoi aucun objectif environnemental et donc aucune surveillance n'ont été prévus.</p>

136	ANSBE-P1- Birds-1- breeding	<p>« Le nombre d'oiseaux marins nicheurs baisse de façon spectaculaire. Pour l'instant, il ne représente déjà plus qu'un tiers de ce qu'il était autrefois.</p> <p>Cela n'est pas seulement dû aux prédateurs terrestres, mais aussi à la perte d'habitat (lieu de nidification). La perte d'habitat est une cause majeure de ce déclin.</p> <p>Lorsque les grandes colonies/sites de nidification deviennent inadaptés en raison de la présence de prédateurs, de nombreux oiseaux nicheurs choisissent de se reproduire dans des hangars, des bâtiments, etc., ce qui entraîne qu'il n'y a plus suffisamment de zones de nidification pour protéger les oiseaux marins.</p> <p>Aujourd'hui, certaines entreprises dans les (arrière-) ports enlèvent illégalement les nids et les œufs des oiseaux reproducteurs. Et ce qui est important, c'est que ces entreprises s'en sortent. En BE et en VL, les textes relatifs au respect des règles sont écrits en caractères les plus petits possible.</p> <p>Le plan de gestion des grands goélands n'est toujours pas en vigueur. Quelles sont les attentes à ce niveau ?</p> <p>Le programme de surveillance des oiseaux marins nicheurs a-t-il aussi étudié le nombre de victimes des éoliennes sur la côte ?</p> <p>Je pense ici, e.a. à une éolienne en particulier située dans la zone portuaire d'Ostende. Actuellement, elle est, en principe, à l'arrêt à certaines heures de la journée. Cependant, des témoins me disent que ce n'est pas toujours le cas".</p>	<p>Il est exact que le nombre d'oiseaux côtiers nicheurs en Flandre a fortement diminué et que pour de nombreuses espèces, les objectifs fixés en matière de quantité d'habitat de reproduction n'ont pas été atteints depuis de nombreuses années. Ce rapport ne concerne que les programmes de surveillance visant à évaluer l'état du milieu marin et n'inclut pas la surveillance des victimes des éoliennes sur la côte ni les mesures prises.</p>
-----	-----------------------------------	---	---

137	ANSBE-P2-Birds-2-at-sea	<p>Il n'y a pas de surveillance ciblée dans une grande partie de la PBMN. Car, en effet, toute la surveillance est basée sur le WinMon.</p> <p>Les zones les plus importantes dans le cadre de la directive « Oiseaux » et les espèces à protéger - dans le cadre de la directive « Oiseaux » et des espèces pour lesquelles il existe des objectifs de conservation (OC) sont définies - ne sont pas systématiquement surveillées, ce qui signifie que les données disponibles sont insuffisantes.</p> <p>Pour l'instant, le WinMon, me semble-t-il, est principalement destiné à étudier l'augmentation (Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>) ou la diminution (Guillemot <i>Uria aalge</i>, Alk <i>Alca torda</i> et Jan van Gent <i>Morus bassanus</i>) des parcs éoliens. Ce faisant, le reste de la PBMN est perdu de vue.</p> <p>Tous les oiseaux marins doivent être surveillés dans toute la zone et en fonction de leur présence.</p> <p>Le nombre de victimes des éoliennes en mer est également difficile à déterminer. Seule une estimation approximative et partiellement basée sur des études étrangères est disponible. Il faut plus qu'un radar, qui d'ailleurs tombe régulièrement en panne.</p> <p>Avec les nouveaux parcs éoliens, les zones de concession pour les parcs éoliens offshore représenteront à l'avenir +/- 20% de la PBMN. Plusieurs oiseaux marins éviteront ces zones, ce qui aura pour conséquence une forte diminution de la biodiversité et du nombre d'oiseaux marins dans la PBMN. Afin de pouvoir déterminer ces effets, la surveillance de l'ensemble de la PBMN doit être mise en place dès</p>	<p>Le suivi des oiseaux de mer ne couvre en effet actuellement pas la zone en Belgique et son extension est fortement recommandée en vue de l'évaluation des objectifs environnementaux associés. Différentes possibilités de surveillance structurelle sont à l'étude (par exemple, des recensements aériens de la couverture des zones). Le nombre d'oiseaux marins entrant en collision avec les éoliennes en mer est estimé à l'aide d'un modèle mathématique basé sur les données des éoliennes, du parc éolien dans son ensemble et des espèces d'oiseaux marins (par exemple, dimensions, densité), voir <a href="https://dmpstats.shinyapps.io/avian_stochcrm/">https://dmpstats.shinyapps.io/avian_stochcrm/</a> . Les densités sont calculées sur la base des comptages des oiseaux de mer à bord des navires dans les parcs éoliens et non plus à l'aide de radar de détection des oiseaux. Pour l'instant, il n'existe pas de techniques fiables pour déterminer ces collisions et ces modèles de risque de collision sont la seule façon d'estimer ces chiffres. À l'automne, le rapport WinMon fournira une mise à jour des calculs effectués précédemment, désormais basés sur des données d'input améliorées.</p>
-----	-------------------------	---	---

			maintenant et pas seulement quand les zones de concession seront construites.	
138	ANSBE-P4-Mammals		<p>De plus en plus de phoques apparaissent sur nos côtes, tant le Phoca vitulina commun que le phoque gris Halichurus grypus.</p> <p>Certains d'entre eux viennent se reposer sur nos plages. Y a-t-il une surveillance terrestre (éventuellement des sciences civiles ?) sur nos plages, nos ports ?</p> <p>Existe-t-il des mesures de protection suffisantes pour les mammifères marins au-dessus de la ligne de flottaison ? Ou une réglementation dans, par exemple, le Code côtier ?</p>	<p>Les chiffres sont conservés dans une base de données, en partie basée sur les initiatives scientifiques participatives existantes. Des initiatives supplémentaires ne sont pas nécessaires. Des mesures sont en place au-dessus de la ligne de basse mer, telles que l'interdiction de perturbation.</p>

139	ANSBE-P6- Benthos-1- soft- sediment	<p>Il s'agit de la surveillance du benthos des substrats mous par l'ILVO, dans le cadre de l'évaluation de l'impact environnemental des sites de déversement de dragage et d'extraction de sable dans la partie belge de la mer du Nord.</p> <p>Comme décrit, cela ne concerne que les sites de déversement de dragage et les zones d'extraction de sable. Qu'en est-il des autres zones ?</p> <p>Cependant, des espèces non indigènes vivent également sur nos plages, les rives de l'Escaut et dans les estuaires. Related Targets D2.T1</p> <p>Je pense par exemple au petit coquillage de plage américain <i>Mulinia lateralis</i>, <i>Brakwatercorbula</i> <i>Potamocorbula amurensis</i>, ou au crabe de boue <i>Rhithropanopeus harrisii</i></p> <p>Une surveillance des espèces non indigènes est-elle assurée entre la marée basse et la marée haute, au niveau de l'estran, des rives de l'Escaut, des estuaires ?</p>	<p>Ce rapport décrit la surveillance dans le but d'évaluer l'état du milieu marin. La surveillance des substrats durs par rapport aux espèces non indigènes a également lieu dans la zone intertidale. Un programme de surveillance a été récemment lancé pour les substrats mous. L'Escaut et ses estuaires ne relèvent pas du champ d'application de la DCSMM.</p>
140	ANSBE- P15- Nutrients	<p>Parmi les autres paramètres mesurés figurent entre autres la salinité en tant que covariable, le pH, le carbone organique et l'oxygène dissous.</p> <p>L'interaction terre-mer me manque aussi un peu ici. Mesurer c'est savoir. Sans connaissance, aucune action ne peut être entreprise. Les données sur l'eutrophisation provenant de la PBMN et de l'intérieur des terres sont-elles suffisamment comparées ? Le fer, par exemple, est une source majeure d'eutrophisation/acidification. Des points de mesure sont-ils prévus à proximité directe des rivières de l'estuaire, des canaux ?</p> <p>Outre l'eutrophisation, l'acidification aussi constitue un</p>	<p>L'interaction terre-mer est abordée dans la DCE. En outre, tous les apports sont modélisés, qu'il s'agisse de l'Escaut, de la Seine, du Rhin/Meuse ou de la Tamise. En raison du faible débit, l'impact du fer est pratiquement inexistant et VMM rapporte très peu d'apports via le fer. La station de surveillance W03 est située près de Nieuwpoort. Dans le cadre de la DCSMM, l'acidification n'est pas spécifiée comme descripteur et il n'est pas nécessaire d'élaborer une stratégie spécifique à cet effet. Mais en plus du pH, à partir de 2020, la TA et la DIC seront également mesurées de manière routinière.</p>



			facteur important pour le bon état écologique. N'est-il pas souhaitable de prévoir dans le programme de surveillance une stratégie de surveillance normalisée de l'acidification ?	
141	ANSBE-P17-Contaminants-1-sediment		Ce programme vise à surveiller les polluants dans les sédiments. Des échantillons de sédiments sont-ils aussi prélevés dans les ports ? Entre les brise-lames ?	Non et ce n'est pas non plus pertinent par apport à l'input dans le milieu marin
142	ANSBE-P18-Contaminants-2-biota		Ce programme vise à surveiller les contaminants chimiques dans le biote ( <i>Mytilus edulis</i> et <i>Platichthys flesus</i> ). (précédemment ANSBE-D8-Contaminants-Sédiments-SP18) <i>Platichthys flesus</i> : environ 5/an (échantillons regroupés) ; les échantillons sont regroupés dans la partie belge de la mer du Nord, il existe 5 classes de longueur et pour chaque classe de longueur, une analyse est effectuée sur le filet de poisson et le foie. Paramètres : PCB, PBDE, composés organostanniques, métaux Le flet vit également dans des eaux saumâtres et même douces. Par exemple dans le canal Zeebruges - Bruges. Le flet peut même être trouvé/attrapé au-delà de Gand. Dans quelle mesure savons-nous si le flet capturé dans la PBMN est contaminé dans l'environnement marin ou dans les canaux fortement pollués ? Existe-t-il une	Afin d'analyser les tendances des substances chimiques, il est important de maintenir une continuité dans la surveillance. Par conséquent, l'analyse des substances chimiques présentes dans le flet se poursuivra avec un échantillonnage effectué de la même manière depuis des décennies. Le flet devient aussi le plus couramment utilisé pour l'analyse dans les autres pays de la mer du Nord. La possibilité d'ajouter une autre espèce peut être explorée.

		<p>référence à ce niveau ? En effet, le flet n'est pas surveillé à l'intérieur des terres ou seulement sporadiquement (Canal Baudouin 1995 ?) dans une étude de cas.</p> <p>Proposition de mise en place d'un programme de surveillance du flet dans les eaux saumâtres et douces afin de pouvoir déterminer l'origine des contaminants.</p> <p>On peut aussi se demander si le flet est le poisson le plus approprié pour mesurer les contaminants dans l'environnement marin.</p>	
143	ANSBE-P29-Noise-2-Ambient	<p>Collecte et analyse de données en relation avec le descripteur 11 de la DCSMM (Tendance du bruit ambiant)</p> <p>Activités humaines à l'origine de cette pression.</p> <p>Qui dit énergie, dit câbles électriques provenant des éoliennes ou câbles électriques entre les différents pays de la mer du Nord. Les effets de ces champs électromagnétiques de ces câbles sont-ils suffisamment étudiés ? Sur les poissons et (petits) crustacés cartilagineux ?</p> <p>Le bruit sous-marin n'est pas seulement généré lors du battage des pieux des éoliennes, mais aussi par l'extraction de sable, le dragage, les activités militaires, le creusement de tranchées pour les câbles et autres, le transport.</p> <p>À l'avenir, +- 20 % de la PBMN sera occupée par des éoliennes. Toutes doivent être entretenues, ce qui signifie qu'encore plus de navires, des navires rapides</p>	<p>La surveillance du bruit ambiant dans la mer du Nord est dans sa phase initiale avec actuellement une station de surveillance dans la partie belge de la mer du Nord. Un projet de recherche en cours dans le cadre de la coopération régionale, JOMOPANS, dans lequel le bruit ambiant est également modélisé, conduira peut-être à une optimisation plus systématique et structurelle de la surveillance. La méthodologie évolue rapidement et la coordination internationale est privilégiée. La modélisation dans le cadre de JOMOPANS ne prend pas en compte la présence de parcs éoliens. Des mesures du bruit ambiant causé par un parc éolien en phase d'exploitation (voir le rapport de la surveillance) ont été effectuées et seront étendues à l'avenir. En ce qui concerne les CEM, des projets pilotes et des recherches existent, et le type de câble utilisé dans les parcs éoliens ne génère que des CEM limités. Il convient de noter que le projet européen Marven, qui traite des effets électromagnétiques dans le domaine de l'énergie éolienne, a été lancé.</p>

			<p>dans ce cas, produisent du bruit. Une seule station de mesure au Westhinderpaal suffit-elle pour enregistrer toutes les mesures ?</p>	
--	--	--	--	--

144	D10 Afval ANSBE- P25-Litter- 1-beach	<p>Ici, nous utilisons le terme de déchets.</p> <p>Les déchets peuvent provenir de la mer, mais surtout de la terre via les rivières, les canaux ou simplement être abandonnés par l'homme. Ici aussi, il me manque une interaction terre-mer. 80 % de la pollution des océans est due à une activité terrestre.</p> <p>Celui qui traverse la frontière à Knokke en direction des Pays-Bas, roule soudain dans un pays beaucoup plus propre. À quoi cette différence de mentalité, d'approche est-elle due ?</p> <p>Il est bon de savoir que l'on surveille les déchets sur les plages. Quelles sont les mesures prises pour traiter les déchets qui vont de la terre à la mer et qui sont éventuellement rejetés à terre ?</p> <p>Après tout, aucune commune côtière ne dispose d'un plan de gestion des déchets ou des plages.</p> <p>Malgré tous les effets néfastes (destruction des dunes embryonnaires et de la végétation, fragmentation du plastique en particules plus petites, détachement du sable pour qu'il soit emporté plus rapidement, coût élevé compte tenu du système naturel de nettoyage qui aboutit dans l'incinérateur), le nettoyage mécanique des plages est encore le moyen le plus couramment utilisé à la place du nettoyage manuel. Malgré toutes les études scientifiques, rien ne change.</p> <p>Des initiatives sont-elles prises, entre les différentes autorités, pour mettre fin à ce nettoyage mécanique ?</p> <p>Les granulés (nurdles) et les PUR (mousse d'isolation) sont un phénomène courant sur la plage. En outre, ces produits sont très difficiles à éliminer. Existe-t-il un suivi et une étude spécifiques de leur impact sur l'environnement et sur l'homme ?</p>	<p>L'input via les rivières constitue, en effet, une source importante de déchets. Ce rapport concerne la surveillance des eaux marines belges et n'inclut donc pas la surveillance des rivières et des canaux. Ces mesures ne font pas l'objet de ce rapport. Pour cela, il est renvoyé au plan d'action déchets marins fédéral et au programme de mesures dans le cadre de la DCSMM. Des interactions sont régulièrement mises en place avec les régions dans le respect de la répartition des compétences. Comme décrit, un suivi des microplastiques est en préparation. Il existe plusieurs projets de recherche qui étudient l'impact des déchets, en particulier des microdéchets, par exemple EPHEMARE et PLASTOX.</p>
-----	---	--	--

			<p>Le bon état écologique de la mer ne commence pas à la laisse de basse mer mais à l'intérieur des terres.</p>	
--	--	--	---	--